



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°234 du 23 juillet 2014

SOMMAIRE

- [Compte rendu du CSN du SNTRS-CGT du 19 juin 2014](#)
- [Rapport du CSN du SNTRS-CGT du 19 juin 2014](#)
- [Rapport bilan financier 2013](#)
- [Compte rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 26 juin 2014 par Josiane Tack élue SNTRS-CGT](#)
- [Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 3 juillet 2014](#)

Compte rendu du CSN du SNTRS-CGT 19 juin 2014

Ordre du jour :

- Situation et action
- Bataille sur l'emploi scientifique
- Bilan financier
- Convocation Congrès du SNTRS-CGT
- Plan des 3 rapports pour le Congrès
- Premier bilan pour les CAP et les Comités Techniques dans les EPST

Le CSN a élu à la CE deux camarades : Patrice Morales, section de Cote d'Azur et Nathanaël Bleurvacq, section des Grands Moulins

Le congrès du SNTRS a été convoqué à l'unanimité du 20 au 23 janvier 2015 à Sète.

La motion suivante a été votée à l'unanimité : « le CSN du SNTRS-CGT réuni le 19 juin 2014 soutient la manifestation interprofessionnelle organisée aujourd'hui par les URIF CGT, FO et Solidaires, comme engagement solidaire à la grève des cheminots pour le retrait du projet de loi de réforme ferroviaire. Le CSN soutient également le combat des intermittents de la culture et du spectacle dans leur lutte pour la défense de leur régime d'indemnisation chômage. »

L'adresse suivante a été adoptée par 27 pour, 6 contre et 5 abstentions

Adresse du CSN du SNTRS-CGT adressée aux organisations CGT du secteur enseignement supérieur et recherche publique (Universités et Organismes de recherche)

La question de l'emploi public, de l'emploi de fonctionnaires et de sa destruction au profit de la précarité est au cœur des transformations de l'enseignement supérieur et de la recherche qui nous sont imposées depuis des années pour les besoins du capital. L'ensemble des transformations de structures intervenues depuis le pacte pour la recherche (LRU, ANR, IDEX, etc...) ont toujours eu des implications majeures sur la nature des emplois créés et la gestion de la masse salariale d'état décentralisée. Demain les contrats de site, les COMUE et autres modes d'associations contraintes ne feront que renforcer les occasions de créer de l'emploi précaire. Le résultat de tout cela c'est que 90000 contractuels (dont les 4/5 dans les universités) exercent dans l'ESR. Environ la moitié d'entre eux occupe des fonctions permanentes.

Dans le même temps les recrutements s'effondrent dans les universités comme dans les EPST.

Dans ce contexte la journée du 11 juin avec la plénière du comité national et les appels de l'intersyndicale ESR à des actions en province avec une manifestation à Paris a constitué un événement très fort pour manifester l'exigence d'une politique de création d'emploi de fonctionnaires et a clairement marqué une volonté de mobilisation. Les militants de la CGT du secteur ont clairement joué un rôle majeur dans le succès de cette journée.

La journée du 24/06 proposée de longue date au sein de l'intersyndicale est un premier débouché immédiat pour amplifier cette mobilisation. Pour les militants CGT elle peut s'insérer dans la semaine d'action lancée par notre confédération au côté du 26/06. Elle coïncide avec le début du débat sur le collectif budgétaire à l'assemblée et permettra de dénoncer la politique d'austérité du pacte de responsabilité qui implique la destruction de l'emploi public. Elle sera surtout un moyen d'organiser de multiples débats et assemblées générales mobilisatrices pour la rentrée.

A ce jour seul le SNTRS-CGT, parmi les organisations CGT du secteur, appelle à des actions pour l'emploi scientifique durant cette semaine. L'implication de l'ensemble des militants CGT est pourtant une condition essentielle pour le succès des mobilisations en cours et leur extension à la lutte contre les réformes inspirées par le capital.

Bilan et rapport financier

Le bilan a été adopté à l'unanimité des 42 votants

Le quitus a été donné à l'unanimité des 42 votants.

Rapport CSN du SNTRS-CGT du 19 juin 2014

D. Steinmetz

En 2003, sous la Direction de Georges Bush, les USA ont mené la guerre contre l'IRAK. En 2011, avec l'intervention directe de l'armée française, il en a été de même pour la Lybie. Les conséquences de ces deux interventions se mesurent actuellement avec une particulière acuité. L'Irak est déstabilisé par l'agression d'un groupe Djihadiste (Armée islamique en Irak et au Levant) qui avec moins de 10 000 combattants met en échec une armée dix fois plus nombreuse ; 500 000 personnes ont dû fuir leur domicile. Ce conflit qui s'appuie aussi sur la situation de guerre civile en Syrie, est lourd de menaces pour tout le moyen orient. La situation en Afrique est tout aussi lourde de dangers : La Lybie de son côté a éclaté, le Mali, la RCA, le Nigeria, le Soudan, la Somalie sont autant de foyers de guerre. Ajoutons la guerre civile en Ukraine à nos portes et les épisodes guerriers entre la Chine et le Viet-nam pour les îles Paracels, dont le sous-sol regorge de pétrole.

Notre attitude face à l'Arabie saoudite et le Qatar est plus qu'ambiguë. Nous taisons le rôle de cet émirat dans le financement de ces conflits; à cause du foot et du marché de armes. Estimé à plus de 20 milliards.

Le monde n'a jamais été aussi instable depuis des années. Le Haut-commissaire aux Réfugiés, Mr. Antonio Guterres rappelle en novembre qu'à la fin de l'année 2013, plus de deux millions de personnes dans le monde auront été forcées de fuir leur pays d'origine, le chiffre le plus élevé depuis le génocide rwandais de 1994". 850 millions de personnes qui souffrent de la faim. Les seuls à espérer en profiter sont les marchands d'armes.

Crise économique et politique

La crise économique et sociale et politique atteint en France un niveau que beaucoup ici n'ont jamais connu. La confusion de la situation politique après les élections européennes est grande. 25% au Front national, l'affaire Bigmalion qui vient après le scandale Cahuzac, renforce le désarroi de salariés et leur défiance vis à vis de politiques mises en œuvre. Les promesses non tenues de F Hollande, (l'ennemi c'est la finance) sont dans la tête de tous. La nomination de sa nouvelle conseillère, venant de la banque of America, et qui succède à Emmanuel Macron venant de la banque Rothschild. Pourquoi voter à gauche si c'est pour continuer une politique de droite ? Les divisions de plus en plus marquées dans le parti socialiste seront suivies de près.

D'un côté, les grands groupes font leur marché à coup de milliards en achetant et dépeçant des fleurons industriels comme Alstom. Ils organisent l'évasion fiscale et sociale en s'installant en Suisse, en Angleterre ou ailleurs. Leurs actionnaires se distribuent les dividendes. De l'autre côté, le pays produit moins de richesses par habitant qu'en 2007. Nous assistons à un effondrement productif.

Des usines ferment, les suppressions d'emplois se succèdent, la précarité et la pauvreté s'étendent. Le chômage de masse loin de diminuer s'accroît. 3.626.500 en avril pour la catégorie A. A ce rythme, le seuil du demi-million de chômeurs supplémentaires depuis l'élection de François Hollande sera atteint cet été.

La France paye sa politique industrielle de bas et moyen de gamme, face à la concurrence d'autres pays dont l'Allemagne. Plus de machine outils françaises, une chimie à l'agonie. A quoi sert le CIR ? Le CICE et pacte de responsabilité ?

D'un côté, de très coûteux cadeaux sont faits aux entreprises: 30 milliards d'euros sont distribués, de nombreuses diminutions d'impôts leur sont accordées en plus. Le patronat a pourtant toujours dit qu'il n'y aurait ni engagement ni contrepartie.

De l'autre côté, 50 milliards d'euros d'économies sont réalisés sur le dos des salariés, des privés d'emploi, des retraités. Ils subissent le blocage de leurs pensions de retraite et de leurs salaires, un tour de vis sur l'assurance maladie, la mise à mal de notre Sécurité sociale. Les privés d'emplois voient leurs droits rabotés et les collectivités territoriales sont mises à la diète.

La réalité, c'est qu'un véritable plan d'austérité est imposé au pays et à ses salariés.

Le projet de loi de finances rectificative dégagera, parallèlement aux dépenses, de nouvelles économies, afin de poursuivre l'assainissement des finances publiques.

Ces économies sont issues d'abord d'annulations de crédits budgétaires d'un montant de 1,6 milliards d'euros, qui représentent la part de l'Etat dans les économies de 4 milliards d'euros annoncées par le Gouvernement, et ensuite des mesures de non-revalorisation de certaines prestations sociales financées par l'Etat (allocations

logement (APL, ALS et ALF) et prestations familiales.), annoncées dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros, dont la plus grande partie sera mise en œuvre par le PLFRSS.

G Fioraso annonce que d'ici 2017, il faudra économiser 1,6 milliards, même si le budget est sacralisé.

Le total des annulations de crédits pour les programmes de la Mires est de 397 M€ en crédits de paiement, indique le PLFR 2014, présenté mercredi 11 juin 2014 en conseil des ministres. Ces annulations contribuent à un effort de 1,6 Md€ d'économies supplémentaires sur les dépenses de l'État par rapport à ce que prévoyait la loi de finances initiale. Par ailleurs, des économies sont rendues possibles par le rythme de décaissement "moins rapide qu'anticipé" des investissements d'avenir, "réduisant de 400 M€ la dépense par rapport à la prévision initiale tout en laissant le niveau global des investissements inchangé, ceux-ci étant simplement décalés dans le temps".

Voici les principales mesures concernant l'enseignement supérieur et la recherche dans le projet de loi de finances rectificative pour 2014, telles que présentées dans le document budgétaire :

- Les annulations de crédits en matière de **recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires** (110 M€ en CP) sont justifiées "en raison d'une optimisation de la trésorerie de l'ANR (60 M€ de CP) et d'une maîtrise accrue des dépenses des opérateurs du programme (50 M€ d'AE et de CP)", précise le document budgétaire qui signale que "cette annulation est imputée sur la mise en réserve initiale à hauteur de 50 M€ (AE et CP)".

- 20 M€ (AE) et 60 M€ (CP) de crédits sont annulés pour les **formations supérieures et la recherche universitaire** (programme 150) "en raison d'une optimisation de la trésorerie de l'Épaurif (Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France) (40 M€ de CP), d'une maîtrise accrue des dépenses des opérateurs du programme (15 M€) et des dépenses immobilières (5 M€). Cette annulation est imputée sur la mise en réserve initiale à hauteur de 15 M€ (AE et CP)."

- Dans le programme **recherche spatiale**, l'annulation de 10 M€ crédits (AE et CP) est consécutive à la maîtrise accrue des dépenses du CNES.

- 30 M€ (AE et CP) de crédits sont annulés dans le domaine de la **recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables** "en raison d'une maîtrise accrue des dépenses réalisées par les opérateurs financés par le programme et d'un réajustement du financement des dispositifs d'intervention", indique le PLFR 2014. Cette annulation est imputée sur la mise en réserve initiale à hauteur de 20 M€.

- Les 50 M€ (AE et CP) d'annulation de crédits en **recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle** se justifient en raison "d'un réajustement du financement des dispositifs d'intervention", précise le PLFR 2014. Cette annulation est imputée sur la mise en réserve initiale à hauteur de 11,3 M€.

- L'annulation des crédits disponibles en **recherche duale (civile et militaire)** est de 132 M€ (AE et CP) "au titre de la participation à l'effort de redressement des finances publiques", détaille le document budgétaire. Cette annulation est imputée sur la mise en réserve initiale à hauteur de 12,6 M€.

- **En recherche culturelle et culture scientifique**, ce sont 2,5 M€ de crédits qui sont annulés "portant sur la subvention pour charges de service public d'Universcience".

- 2 M€ de crédits sont annulés dans le domaine de **l'enseignement supérieur et recherche agricoles**. Il s'agit d'une révision à la baisse des dépenses de fonctionnement (0,2 M€) et d'appui à la recherche des établissements (0,3 M€) et d'un ajustement des précisions relatives à diverses dépenses (1,5 M€)", détaille le projet de loi de finances rectificative.

250 M€ DE REDÉPLOIEMENTS DU PIA 1 AU PROFIT DE LA DÉFENSE

Par ailleurs, le Ministère de la Défense bénéficie d'une ouverture de 250 M€ de crédits pour "renforcer le financement de l'excellence technologique des industries de la défense, au-delà des 1,5 Md€ ouverts en LFI" sur cette action du PIA 2. "Cette ouverture est intégralement financée par redéploiement à partir de crédits disponibles sur le premier programme d'investissements d'avenir et est donc sans impact sur la norme de dépense", indiquent les documents budgétaires. Ces crédits disponibles du PIA 1 proviennent des programmes

budgétaires "innovation pour la transition écologique et énergétique" (170 M€), "ville et territoires durables" (50 M€) et "innovation" (30 M€).

Les luttes

Malgré cette situation, les salariés mènent de nombreuses luttes. Certaines finissent même par devenir victorieuses, Fralib par exemple. Deux conflits majeurs sont en cours ; la Sncf ; et les intermittents.

Depuis le 10 juin, les cheminots sont en grève reconductible, à l'appel de la CGT et de sud rail. Le projet de loi gouvernemental qui prétend réunifier RFF et SNCF en une société unique en façade, entraîne dans les faits la création de trois entités, qui renforceront la séparation entre gestion des infrastructures et exploitation du réseau.

Cette soi-disant « réforme » s'inscrit dans le cadre de la libéralisation du transport européen et revient à soumettre les transports ferroviaires à la logique du marché alors même que l'échec de l'ouverture à la concurrence dans le fret est patent. Dans la réalité, cela risque encore d'accroître le risque de retards et d'accidents au nom de la rentabilité. La question de la dette accumulée ces dernières années par la SNCF, et qui sert de justification au projet de loi, relève largement de la responsabilité de l'Etat qui a notamment imposé la construction des Lignes à grande vitesse, source d'emprunts très lourds pour la SNCF. En défendant le service public du rail, les cheminots préservent ce qui doit être un bien commun. Il ne s'agit nullement d'un mouvement « corporatiste » ou visant à sauver de soi-disant « privilèges ». C'est l'intérêt de tous, et c'est une nécessité écologique, de bénéficier de transports communs qui fonctionnent correctement.

Le Président de la République François Hollande et le Premier Ministre Manuel Valls refusent d'entamer une négociation sérieuse et appellent purement et simplement à reprendre le travail, voulant passer en force ce projet à l'Assemblée Nationale. On est loin du « dialogue social » prôné par le gouvernement.

Les intermittents défendent leur régime de chômage. Pour protester contre la convention d'assurance chômage, la CGT spectacle prévoit plusieurs mobilisations tout l'été. Cet accord entend modifier en profondeur le régime déjà très précaire des intermittents. Dans le même temps, le gouvernement a annoncé ce jeudi 2,3 % de baisse du budget de la Culture, ce qui va aboutir à des destructions d'emplois permanents et intermittents. La convention d'assurance chômage a été signée le 22 mars 2014. Les signataires (Medef, Cgpmc, Upa, Cfdt, Cftc, Fo) ont prévu des économies sur le dos des demandeurs d'emploi de l'ordre de 400 à 800 millions d'Euros par an.

L'Unedic a enfin publié les chiffrages des économies sur le dos des demandeurs d'emploi. Celles-ci seront supportées pour près de la moitié par les salariés intermittents du spectacle, en « année pleine », dont 130 M€ sur 340, sans compter le doublement des cotisations employeurs et salariés pour 60M€. Pour contrer cette inégalité, la lutte s'organise « Partout, ce sont les salariés qui votent la grève. Plusieurs festivals et tournages seront perturbés dans les jours à venir » explique Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT spectacle, poursuivant « nous sommes contre la convention d'assurance chômage dans son ensemble, nous ne sommes pas isolés »

Le gouvernement refuse de prendre en compte les revendications des travailleurs et s'apprête toujours à agréer la convention d'assurance chômage. La Cgt a attaqué en justice l'accord du 22 mars, négociée déloyalement, et qui prévoit deux milliards d'économies sur 3 ans sur le dos des chômeurs, travailleurs précaires, intérimaires comme intermittents du spectacle. Une première audience aura lieu le 1er juillet.

Pour les intermittents comme ailleurs, la CGT a des propositions.

La recherche et l'ESR

La situation de l'emploi dans l'université et les EPST est catastrophique. Le premier bilan social consolidé des universités montre qu'il y a 70 000 non titulaires. Dans ces 70 000 on titulaires on compte 32 000 BIATS en CDD, 6400 en CDI, et 14 000 CDD sur de fonctions d'enseignant ; A ce chiffre plus de 80 à 100 000 vacataires dont plus de 8000 assurent plus d'un demi service (96h). Dans les EPST on doit avoisiner les 20 000 non titulaires.

La baisse des sorties naturelles par départ en retraite, le gel des masses salariales, au mieux, vont avoir des conséquences catastrophiques. Le GVT est estimé à : 0,8 % dans les universités et à 10, à 12 millions d'euros au CNRS dicit Salzman président de la CPU.

Face à cette situation catastrophique, la riposte est en train de s'organiser. C'est un événement exceptionnel qui s'est tenu ce 11 juin 2014 rue des Saints-Pères : la réunion plénière du Comité National (CoNRS) sur le thème de l'emploi scientifique en France.

Exceptionnel par sa rareté d'abord. Depuis qu'il existe, c'est-à-dire depuis 70 ans, ce n'est que la sixième fois que le CoNRS se réunit en plénière. Comme la plupart des fois précédentes, c'est à la demande de la majorité de ses sections et Conseils Scientifiques d'Instituts (CSI), à l'impulsion du Conseil Scientifique (CS) du CNRS.

Exceptionnel par l'affluence et par la représentativité. 600 personnes représentant la totalité des personnels de la recherche du CNRS, une part très importante de la recherche universitaire et des membres de la recherche industrielle et de la recherche dans les autres organismes.

Exceptionnel par le contenu enfin, car le texte qui en est sorti interpelle solennellement les pouvoirs publics en prenant l'opinion publique pour témoin. C'est l'avenir de la recherche scientifique qui est en jeu pour les 30 ans à venir.

Les travaux du comité national ont mis en évidence de façon très claire :

- que le recrutement statutaire s'effondre actuellement et que les jeunes qui sont aujourd'hui dans les premiers cycles de l'enseignement supérieur vont se détourner de la recherche, c'est pourquoi il est urgent d'inverser la tendance et de donner un signal positif.
- que la situation du secteur est marquée par un développement extrême de la précarité. Si des mesures radicales de réduction de celle-ci ne sont pas prises, c'est toute la génération qui fait actuellement la recherche qui va être sacrifiée.
- que cette situation résulte de choix politiques, d'une idéologie de réduction de la fonction publique et de domination des appels à projets, non d'une quelconque fatalité liée à la « crise » économique.
- qu'il existe des moyens de financer les dizaines de milliers d'emplois de titulaires dont nous avons besoin en réorientant l'argent des appels à projet et en remettant en cause le cadeau fiscal que constitue le crédit impôt recherche (CIR).
- qu'en même temps les entreprises doivent prendre leurs responsabilités et créer elles aussi de l'emploi pour les docteurs.

Josiane Tack, notre élue SNTRS-CGT au Conseil d'Administration du CNRS, a montré combien la politique de l'emploi dans l'ESR et la précarité, liée à la RGPP et aujourd'hui à la MAP (modernisation de l'action publique), est terrible aussi pour les IT. Mais ce sont surtout les multiples interventions des membres des sections, des CSI, et du CS, dont un très grand nombre d'élus-e-s SNTRS-CGT, qui ont permis d'affiner l'analyse et de donner toute sa force au texte final voté, bien plus offensif que le projet initial du comité d'organisation.

La dernière partie de la réunion a évoqué les pistes d'actions. La discussion a porté sur ce que pouvait faire le comité national en tant que tel, et les diverses modalités d'une suspension, à l'automne, de certaines de ses activités qui pourraient avoir un effet sur l'augmentation du nombre des postes à sont mises en débat dans les sections. Elle a surtout envisagé les mobilisations qui doivent se poursuivre et s'intensifier, tant avant les vacances, que, surtout, à la rentrée, « afin d'obtenir du gouvernement un plan pluriannuel ambitieux d'emploi scientifique statutaire. Pour résorber la précarité et redonner aux jeunes l'envie de faire de la recherche, ce sont des milliers de postes d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'ingénieurs et de techniciens dont nous avons besoin, dès demain ».

Le 24 juin, nous appelons Pour la résorption de l'emploi précaire et un plan pluriannuel de créations d'emplois, avec comme signataires FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP, SNETAP), SNTRS CGT, Sud Recherche EPST, Sup'Recherche UNSA, SNPTES, CFDT (SGEN CFDT, SGEN CFDT Recherche EPST), UNEF.

En région, envoyons des mail aux députés.

Les COMUE

Dans ce contexte, la mise en place accélérée de COMUE est combattue dans les instances nationales des EPST (CT et CA). Malgré les promesses des directions il ne faut pas se faire d'illusions. Le risque d'une dilution progressive des EPST est réel. Mais pour ce qui concerne la démocratie locale et nationale, elle est mise à mal sans attendre. Aucune consultation dans les régions des laboratoires sur le contour des COMUE et sur ce que cela implique en terme scientifique et de mutualisation des personnels. C'est peut-être là l'enjeu majeur : un autoritarisme qui passe en catimini mais qui n'augure rien de bon pour l'avenir.

Bilan financier 2013

Trésorière nationale : Danièle STEER

Produits

Les cotisations

La mise en œuvre progressive de la décision prise lors du dernier congrès de passer à 1% le taux des cotisations des actifs ainsi que la croissance du nombre d'adhérents cotisants (1,18 %) amènent à une augmentation de 2,94% du montant total des cotisations, bien que les sections de l'IFSTTAR (SPIVA à Lille et ex-INREST) sont rattachées à la fédération de l'équipement au 1^{er} janvier 2013.

Les cotisations se répartissent pour 90% pour la trésorerie nationale et 10 % pour les sections. A partir des 90%, sont versées les contributions aux différentes instances de la CGT, Confédération, UGICT, UGFF, FERC, UD et UL (Cogetise). Cela représente 48,80% du montant des cotisations reçues par le national. A noter cette année, la diminution du pourcentage versé à la FERC.

Ainsi, en moyenne, sur 100 € de cotisation, 9,83 € vont aux sections, 46,17 € au national, 44,00 € aux différentes instances de la CGT.

Le montant total des cotisations « PAC » progresse de 4,08% mais le montant total des cotisations manuelles diminue (- 10 %).

Un effort a été fait pour suivre les cotisations impayées, dont le montant a diminué d'un tiers.

Apport des sections au national

La section INSERM qui reçoit une subvention de la part de l'organisme, a versé comme chaque année sa contribution au fonctionnement.

En 2013, ont été clôturés les comptes des sections IFSTTAR et PASTEUR. Le solde bancaire du compte IFSTTAR a été reversé à la fédération de l'équipement après versement d'un don de la section au SNTRS-CGT. L'ensemble représente 5,35% des produits du national.

Subventions

La région Provence et Bretagne-Pays de la Loire perçoivent des subventions de la part du CNRS, ainsi que les sections de l'INSERM et de l'ANR de la part de leur organisme.

Le national bénéficie d'une enveloppe de la part du CNRS pour le fonctionnement, gérée par la DR3 du CNRS.

Autres produits

Au niveau national, pour l'essentiel, les autres produits proviennent de la contribution de l'UGFF aux actions de formation pour 30,53 % de la dépense des actions nationales de formation 2013 ainsi que de la perception d'indemnités journalières.

Charges

Formation

Plusieurs camarades ont suivi des stages FERC, dont un payé par l'INSERM. Trois stages de formation organisés par Jacques Audin et Jean Omnès ont eu lieu, à Bordeaux, Nice et Alpes-Grenoble, dont une partie du coût a été prise en charge par les sections. Par contre, il n'y a eu qu'une journée d'étude en 2013 (en juin). L'INSERM a complété la journée organisée par le bureau national pour les représentants aux CHSCT pour une journée complémentaire de formation « CHSCT » de ses adhérents. Deux sections ont pris en charge un stage pour un de leurs adhérents. Le coût total des actions de formation représente 8,8 % des charges hors salaires et cotisations sociales.

Autres charges au niveau « National »

Le poste frais de déplacements représente 28,67 % du total des dépenses. La baisse d'environ 30% par rapport à 2012 du poste s'explique en grande partie par le fait qu'il n'y a eu qu'une journée d'étude et un CSN en juin, celui de décembre ayant été reporté en janvier donc sur l'exercice 2014.

La commission exécutive a été réunie cinq fois ; une journée du réseau CHSCT a été organisée ainsi que des élus aux CAP. L'année a été ponctuée par plusieurs congrès auquel le SNTRS-CGT a eu des délégués : congrès confédéral, congrès de l'UGFF, de la FERC-CGT, et aussi congrès de l'INRA-CGT, du Snesup et du SNCS.

De plus, l'activité internationale du syndicat a été relancée et un camarade a participé à l'Assemblée générale de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques(FMTS) à Moscou.

Apparaît pour la première fois des frais de réception, pour l'hommage à Gérard Mandville.

La banderole nationale a fait peau neuve.

Il a été fait appel à un avocat pour aider à l'analyse de textes législatifs (déontologie, CDD).

L'ensemble des frais de personnels représentent 61,62 % des charges.

Les autres dépenses concernent essentiellement les dessins pour le BRS, l'assurance, le service e-service payé, la cotisation à l'International Network of Engineers and Scientists for Global Responsibility(INES) et des abonnements à divers journaux et publications. A noter pour 2013, l'abonnement aux échos ainsi que plusieurs exemplaires de brochures : Hors Série du Peuple 50ème Congrès, la NVO sur l'accord interprofessionnel national, et de l'UGICT « le rendez-vous retraites 2103 ».

Dans le cadre des crédits sociaux, sont pris en charge sur l'enveloppe attribuée au national la location du photocopieur, les fournitures de bureau, de papier, l'envoi du BRS, les frais postaux, de téléphone, d'audio-conférence et matériel informatique. En 2013, nous avons renouvelé les deux ordinateurs de nos salariés et fait l'achat de matériel pour permettre de remplacer en partie les audio-conférences par l'utilisation du système de visioconférence EVO-Seevogh par l'intermédiaire du portail Renater pour les personnels de la recherche et l'enseignement supérieur.

Autres charges au niveau des sections

Les subventions reçues par les sections sont utilisées pour les fournitures administratives, l'achat de matériel, les frais de téléphone et postaux.

Comme noté précédemment, plusieurs sections ont pris en charge des frais de formation et une section a eu des frais de justice.

A noter plusieurs actions de solidarité, vis à vis des camarades de PSA, de Fralib ou Palestine et de dons à la NVO.

Les autres frais des sections sont essentiellement les missions et réceptions, la presse, et les frais d'affranchissement ou bancaires.

Les frais de missions et réceptions représentent, en ne prenant pas en compte les dépenses d'équipement ni le solde du compte IFSTTAR, près de 50% des charges des sections.

Les sections ayant des frais de déplacements les plus importants sont l'INSERM, Région Provence, Alpes-Grenoble, ainsi que dans une moindre mesure la section des Retraités.

Bilan national+sections

Sans prendre en compte des opérations ponctuelles (les dépenses d'équipement, solde IFSTTAR), 50,20 % des charges sont consacrées aux frais de personnels, 33,30% aux missions-réceptions, 2,65% aux frais bancaires.

Le bilan de l'exercice 2013 présente un excédent de 20 858,23 € pour le national, de 10 188,01 € pour les sections, soit un excédent global de 31 046,24 €.

L'excédent de gestion du national de cette année s'explique par :

1. un montant des cotisations en progression de 4% (5723 €) après versement aux instances et malgré le départ des sections de l'IFSTTAR,
2. une forte diminution des frais de missions conséquence du report de la journée d'études et du CSN de décembre, les nombreux congrès de l'année qui ont mobilisé la direction du syndicat et réduit l'activité régulière (-13745 €).

Pour l'ensemble des sections, le résultat de l'exercice 2012 était un déficit de 442,55 €, conséquence du déficit de la section de l'INSERM, justifié par le besoin de missions pour leurs nouveaux responsables et de la région Provence (pour un total de près de 14000 €). Le bilan de l'INSERM est cette année équilibré et la région Provence a reçu un complément de subvention.

L'excédent de gestion pour 2013 nous permet de voir plus sereinement le financement du prochain congrès. En effet, pour assurer le coût d'un congrès (environ 35000 €, tous les trois ans), il est nécessaire de « mettre de côté » au moins 10000 € chaque année.

Compte rendu du conseil d'administration du CNRS du 26 juin 2014 par Josiane Tack élue SNTRS-CGT

Président de séance M. Alain FUCHS

Membres du conseil d'administration présents :

Représentants de l'Etat : M. Roger GENET, M. Bernard CARRIERE, M. Vincent MOREAU

Personnalités scientifiques Mme Christine MUSSELIN, Mme Hélène ROCHE, Mme Marie-Hélène SEMERIA

Personnalités représentatives du monde du travail M. Bernard DAUGERAS, M. Francis VELAIN

Personnalités du secteur économique M. Olivier DELABROY, M. Serge GOLDSTEIN-DESROCHES

Membres élus M. Georges DEPEYROT, Mme Josiane TACK, M. Yannick BOURLES

Membres absents mais représentés : M. Patrick MONFORT, *personnalité du monde du travail*, a donné son pouvoir à M. Yannick BOURLES; M. Christophe BLONDEL, *membre élu*, a donné son pouvoir à Mme Josiane TACK

Membres avec voix consultative : M. Jean-Claude PERREL, M. Bernard ADANS, M. Xavier INGLEBERT, M. Philippe BAPTISTE.

Le Président du CNRS ouvre la séance.

Au nom des élus au Conseil d'Administration, M. Georges DEPEYROT lie une déclaration sur l'emploi scientifique.

M. Genet, représentant du ministère tient à répondre à cette interpellation sur l'emploi scientifique.

Il explique que le Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) M. B. Hamon et la secrétaire d'état en charge de l'ESR Mme G. Fioraso ont bien entendu le message qui était porté sur l'emploi scientifique. En effet le budget de l'ESR est un budget sanctuarisé et stable ... Le problème de la baisse des recrutements est dû au recul de l'âge de la retraite et il est surtout lié aux diminutions des personnes partant à la retraite.

1. Approbation de l'ordre du jour

vote favorable à l'unanimité

2. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 25 mars 2014

vote favorable à l'unanimité

3. Questions stratégiques :

3.1 Rapport d'activité 2013 du CNRS

Le rapport d'activité 2013 du CNRS est présenté par le président A. Fuchs.

Chacun s'accorde à dire que le rapport d'activité est très bien fait et très intéressant.

La représentante du SNTRS-CGT explique qu'en effet ce rapport est très bien fait, mais que derrière le papier glacé se cache la réalité du terrain. Les réorganisations ne sont pas aussi facile qu'énoncées dans ce document. Les agents des structures fusionnées (par ex. les deux délégations de la région parisienne) ne vivent pas ces changements sans difficultés et parfois même dans la souffrance.

A. Fuchs lie alors une réponse préparée par X. Inglebert disant en résumé qu'il ne fallait pas faire des procès injustes, que les agents s'inscrivaient de manière dynamique dans ces restructuration, et qu'il était faux de dire que les agents devaient re-postuler sur leur poste (chose non dite lors de l'intervention du SNTRS-CGT). Une personnalité du secteur économique explique que le rapport bien fait mais demande à ce que soit mis mieux en valeur des relations entre les secteurs académique et industriel. L'administration du CNRS répond que 1000 start-up portées par le CNRS sont soit en activité, soit rachetée et passée dans le domaine privé. Les outils de communication de ces relations sont nombreux on peut citer particulier le journal du CNRS.

3.2 Projet de statut des COMUE :

Le débat commence par la déclaration des élus au conseil d'administration faite par Josiane Tack élue SNTRS-CGT.

A. Fuchs commence par une présentation générale des COMUE. Il critique de la loi Savary qui était selon lui, une loi funeste avec « les 192 heures équivalents TD » véritable « repoussoir » pour les chercheurs. Il dit qu'il faut rompre avec les réflexes français qui consistent à considérer de manière séparé les universités et la recherche. Il déplore que la moitié du temps des enseignants-chercheurs seulement soit consacré à la recherche. Il explique que l'université est investie pour faire de la recherche. Les COMUE sont justement le projet commun entre recherche et université. Avant les COMUE, les outils proposés étaient les PRES, les pôles de recherche, les *Fondations de coopération scientifique*: aucun de ces outils n'étaient adéquats. Au niveau des COMUE, l'implication dans ces structures des uns et des autres est variable. Les conventions de site de collaboration pourront convenir sur certain site et il n'est pas besoin pour le CNRS d'être dans toutes les COMUE. Il faut penser que participer aux COMUE a un coût.

M. Genet représentant du ministère demande que soit bien noté au PV que la déclaration des élus comporte un élément faux à savoir le passage « Auditionnée par la commission des Finances du Sénat, le 4 juin; G. Fioraso indique que « la stabilisation du budget de l'ESR implique de réaliser 1,6 G€ d'économies sur 2015-2017 » Il explique que Mme Fioraso n'a jamais déclaré qu'il faudrait faire 1,6 G€ d'économie mais avait dit que mécaniquement entre l'augmentation de la masse salariale liée au GVT (glissement vieillesse technicité) et les investissements obligatoires sur les grands équipements de recherche il y aurait 1,6 G€ supplémentaires entre 2015 et 2017 dans un budget global qui devait rester stable. Pour lui, cela n'est pas du tout pareil...

La représentante du SNTRS-CGT lui demande alors comment fait-il pour dépenser 1,6 M€ d'euros à budget constant sans par ailleurs faire des économies de 1,6M€ (ce que dit la déclaration des élus). M. Genet peut-il expliquer cela?

M. Genet dit alors qu'il y aura des choix budgétaires à faire si on veut rester à budget constant... Les demandes et les besoins nouveaux doivent être étalés et il faudra faire des choix. Le ministère de l'éducation nationale et l'ESR représente un ¼ du budget de l'état au niveau central, ce ministère ne peut pas absorber les économies demandées. C'était le sens de l'intervention de Mme Fioraso.

Chacun pourra apprécier la nuance entre économie budgétaire et choix budgétaire

Suite à une demande des élus, A. Fuchs, énonce les projets de COMUE non examinés ici auquel le CNRS s'associera en tant que membre fondateur.

Il s'agit de Paris-Lumière (il reste un souci autour de esam), Paris-Est, Lyon, Grenoble (on parle du projet avant de parler du statut, c'est une très bonne chose), Nice (le projet est intéressant même s'il s'agira d'une petite COMUE), Toulouse, Bretagne/Pays de Loire, Lille.

Pour l'instant, nous en sommes là, dit A. Fuchs, il ajoute Montpellier n'est pas dans la liste car pour l'instant le projet n'est pas satisfaisant, malgré la fusion de deux universités qui va dans le bon sens, il reste des acteurs qui ne travaillent pas dans cet esprit. Aussi, le CNRS ne sera pas membre fondateur de cette COMUE pour l'instant.

- Université Paris Saclay
25 projets de regroupement dont 20 communautés
15 projets de statut remis au ministère le travail sur la conformité juridique de ces statuts
B. Carrière: les projets de COMUE font tous partis des idex

A. Fuchs: pourquoi veut-il aller dans les COMUE? Il faut une répartition de nos ressources dans différents sites. Il existe une asymétrie entre les établissements sur place et les organismes nationaux. Nous devons contribuer aux transferts de compétence. Le CNRS est l'un des seuls organismes nationaux à participer à plusieurs COMUE avec dans une moindre mesure l'INSERM.

Les universités et les organismes ont eu un an pour se regrouper, regroupement qui est à l'initiative des établissements. L'important dans les COMUE redise dans la politique scientifique pour créer un « système impulsion ». Il n'y a aucune soumission des organismes à ces structures, être membre des COMUE signifie prendre part à leur gouvernance.

A. Fuchs: dans votre déclaration des élus, vous faite référence à la longue tradition d'autogestion des universités comme d'ailleurs le président de la CPU y semble aussi attaché... A. Fuchs ne partage pas ce point de vue.

Une personnalité du secteur économique parle de la place d'air liquide qui fait parti du centre historique Paris Saclay, il constate dans cette COMUE énormément de forces industrielles, il dit en être très content!

Résultat du vote: 13 pour, 6 contre (les 4 élus: SNTRS-CGT, CFDT, UNSA et SNCS et 2 Personnalités représentatives du monde du travail M. Monfort et M Velain)

- Paris Sciences Lettres
Présentation de la COMUE Paris Sciences Lettres
A. Fuchs trouve ce regroupement très bien... Les processus qui sont en cours permettent de mettre en place des regroupements qui ne pourraient pas exister sinon...
Résultat du vote: 13 pour, 6 contre (les 4 élus: SNTRS-CGT, CFDT, UNSA et SNCS et 2 Personnalités représentatives du monde du travail M. Monfort et M Velain)

- Université Sorbonne Paris Cité
Présentation de la COMUE Université Sorbonne Paris Cité par Patrice Bourdelais
Résultat du vote: 13 pour, 6 contre (les 4 élus: SNTRS-CGT, CFDT, UNSA et SNCS et 2 Personnalités représentatives du monde du travail M. Monfort et M Velain)

- Sorbonne Universités
Résultat du vote: 13 pour, 6 contre (les 4 élus: SNTRS-CGT, CFDT, UNSA et SNCS et 2 Personnalités représentatives du monde du travail M. Monfort et M Velain)

3.3 Participation à l'IdEx Bordeaux

Bordeaux représente 4% des forces du CNRS en région

Résultat du vote: 13 pour, 3 contre (2 élus: SNTRS-CGT, SNCS et M Velain) et 3 abstentions (2 élus: UNSA, CFDT et M Monfort)

3.4 Participation au programme Avenir Lyon Saint-Etienne

Il s'agit de programme d'avenir car il n'est plus possible de labelliser « des idex » (basés sur le choix d'un jury international entre autre) mais cependant les programmes d'avenir donnent aux universités qui n'avaient pas pu avoir d'Idex des budgets associés à ces programmes.

Résultat du vote: 13 pour, 3 contre (2 élus: SNTRS-CGT, SNCS et M Velain) et 3 abstentions (2 élus: UNSA, CFDT et M Monfort)

3.5 Participation au programme Paris Nouveaux Mondes

L'élue SNTRS-CGT explique faire ici une intervention un peu « impertinente ». En effet nous venons d'assister à la présentation de quatre projets de COMUE, d'un projet Idex et des deux programmes d'avenir. Toutes ces présentations parlent de projets tous plus excellents les uns que les autres, comprenant tous un rayonnement à l'international remarquable et tout cela en budget contraint, la question qui se pose à présent est pourquoi n'a-t-

on pas pensé plus tôt à mettre en œuvre de telles structures si remarquables?

A. Fuchs essaie de répondre, il explique qu'on ne peut pas rester statique. Maintenir notre rang suppose de prendre en compte un certain nombre d'évolutions; il est temps de faire bouger les choses.

Résultat du vote: 13 pour, 3 contre (2 élus: SNTRS-CGT, SNCS et M Velain) et 3 abstentions (2 élus: UNSA, CFDT et M Monfort)

4. Questions diverses :

4.1 Désignation des commissaires aux comptes (DCIF)

Le mandat des commissaires au compte est une obligation légale. Il faut être en conformité par rapport au référentiel qui est appliqué au CNRS.

Résultat du vote: 16 pour, 3 abstentions (2 élus: SNTRS-CGT, SNCS et M Velain)

4.2 Demandes de décharges de responsabilité et de remise gracieuse émises par deux agents comptables secondaires (DCIF)

Vote pour à l'unanimité

4.3 Concession de logement (DSFIM)

Vote pour à l'unanimité

4.4 Présentation des travaux du COMETS

Les travaux du Comets (comité d'éthique du CNRS) sont présentés par sa présidente Michèle Leduc. Créé en 1994, le Comets est une instance consultative indépendante de douze membres, et deux experts, placée auprès du Conseil d'Administration du CNRS. Il représente toutes les disciplines et respecte la parité. Son indépendance lui permet d'aborder la portée éthique des grands enjeux impliquant la recherche. Il émet des avis et des recommandations.

Les derniers textes en préparation par le Comets sont sur les thèmes suivant: « l'excellence qui demande un consensus à obtenir », « la science citoyenne » et enfin il est présenté aujourd'hui un guide sur « promouvoir une recherche intègre et responsable ».

Il ne s'agit pas d'une éthique de commandement qui est mise en avant mais d'une éthique des principes et de la responsabilité. Nous n'avons pas voulu faire un guide sur la fraude. Nous ne sommes pas persuadés que les fraudes augmentent bien qu'on en parle plus souvent que par le passé. Les problèmes rencontrés tournent plus autour de « qui doit signer une publication ? », en particulier en sciences de la vie et du vivant il n'est pas rare de voir un patron qui veut mettre son nom et enlever celui de l'étudiant..

L'élue SNTRS-CGT intervient pour noter que ces questions sont très importantes. Nous vivons dans une logique « court-termiste » dans laquelle il faut produire des richesses toujours plus rapidement, la science n'échappe pas à cette logique. Dans ces conditions l'intégrité et de la sincérité en recherche peuvent être mises à mal dans la course aux résultats et aux débouchés dans les meilleurs délais...

Mme M. Leduc approuve ces propos disant qu'ils sont d'ailleurs présents dans le guide.

Compte rendu du Comité Technique du CNRS du 3 juillet 2014

Les représentants de l'administration:

Xavier INGLEBERT, Directeur Général Délégué aux Ressources, Christophe COUDROY, Directeur des Ressources Humaines, François GAUTRON, responsable du service développement professionnel IT, Olivier Berard et Guy Moraly DDAI, Direction Déléguée aux achats et à la l'innovation, Ophélie Robin, Sabine Querbouet, Vanessa Tocut, MI, plateforme réseau.

Les représentants du personnel :

Toutes les organisations syndicales sont représentées.

Pour le SNTRS-CGT étaient présents: Didier Gori, Bernard Jusserand et Josiane Tack.

Ordre du jour :

A. Validation du compte rendu du CT du 10 mars 2014.

B. Textes d'organisation :

1. Avis sur le projet d'instruction relative au règlement des frais de déplacements temporaires en France, en outre-mer et à l'étranger à la charge du budget du CNRS (refonte de l'instruction à droit constant) ;
2. Avis sur le projet de circulaire relative à l'évolution des modalités de mobilité interne des Ingénieurs et Techniciens.

C. Information :

1. Présentation de la plateforme réseaux de la Mission pour l'interdisciplinarité.

D. Questions diverses.

Le SNTRS-CGT demande que soit mis à l'ordre du jour « les sujétions et astreintes » conformément à la demande des organisations syndicales lors du CT du 24 juin 2014. Cette demande est acceptée par l'administration.

A. Validation du compte rendu du CT du 10 mars 2014.

Les amendements au compte rendu ont été faits en amont du CT. Il n'y a pas eu davantage de débat.

B. Textes d'organisation :

1. Avis sur le projet d'instruction relative au règlement des frais de déplacements temporaires en France, en outre-mer et à l'étranger à la charge du budget du CNRS (refonte de l'instruction à droit constant) ;

Présentation de l'instruction par Ophélie Robin. Il s'agit d'une remise en forme du texte à droit constant pour une meilleure lisibilité des règles en vigueur concernant le remboursement des frais de déplacements. Les textes en vigueur sont le décret du 3 juillet 2006 ainsi que les délibérations du conseil d'administration de 2006 et 2011. Cette réactualisation a été initiée pour répondre aux agents comptables des délégations qui réclament des précisions dans l'application du droit. Un groupe de travail à l'initiative de Mme Chambellan a travaillé à cette instruction. Des précisions sont apportées sur la durée de conservation des pièces justificatives et les modalités de remboursement.

Le débat qui s'en est suivi a porté plus particulièrement sur les tarifs de remboursements et notamment des repas beaucoup trop bas car en vigueur depuis 2006 et jamais réévalués. Sur ce point, le CNRS ne peut modifier la circulaire qui dépend de la compétence du ministère de la Fonction Publique mais l'administration du CNRS s'est dite prête à faire remonter le mécontentement des élus, via une motion par exemple.

SNCS: Pour ce qui est des nuitées d'hôtel, le CNRS a le droit aux dérogations. Les modalités d'application ne sont pas acceptables, notamment l'incitation financière à partager sa chambre, mais aussi la notion de 3 km pour l'hébergement, car en l'absence de transport en commun, cette distance est beaucoup trop grande!

En ce qui concerne les transports le service est correct, cependant le CNRS donne de l'argent à un prestataire qui n'a rien à faire d'autant plus que l'interface de réservation a été réalisée par le CNRS!

Sud recherche: constate de plus en plus de disparité entre les agents: les traitements sont différents suivant les DR, les déplacements avec des convocations qui sont anticipées ou non introduisant des difficultés de réservation. La carte affaire n'est pas toujours acceptée comme mode de paiement. Le trajet qui n'est pas pris en compte sur les horaires de travail... les stages à l'étranger non pris en charge, les cartes de remboursement pour famille nombreuses et servant à l'employeur ne sont pas pris en charge non plus... Dans le cas des missions multiples, comment rédige-t-on l'ordre de mission?... Les frais de communication ne sont pas pris en compte dans les missions à l'étranger, pour les pays à risque : quel est le circuit d'alerte du missionnaire ?

Le SNTRS décrit les difficultés rencontrées pour les réservations des nuitées tardives. L'impossibilité de réserver une chambre d'hôtel si la nuitée est sous 48h. Parfois il n'y a pas adéquation entre la prestation de la chambre et le prix payé par le CNRS, ainsi notre organisme paye des prestations indument. Comment faire remonter les dysfonctionnements? Le coût du prestataire empêche les petits hôtels d'être dans le marché, ainsi le choix en saison touristique devient très limité voire impossible. Il est dit dans la circulaire « En aucun cas la carte affaire ne

doit se substituer aux marchés existants », en conséquence, à quoi sert elle si elle ne peut pas se substituer au marché?

Dans la circulaire il existe une tolérance dans les missions qui incluent quelques jours de congés... Rien n'est mentionné s'il s'agit d'un weekend-end. Il est bien noté que les missions sont de résidence à résidence. Peut-on faire évoluer cette règle et tolérer un départ hors de sa résidence?

L'application simbad a un bug en ce qui concerne l'identification d'un utilisateur sur le portail: l'identifiant semble être l'ordinateur à partir duquel la connexion a lieu et non le login de l'utilisateur.

G Moraly (DDAI): Selon lui, la carte affaire a été utilisée lorsque le marché fonctionnait mal, depuis 2007 et la mise en place du nouveau prestataire on note 10000 porteurs de cette carte. Le recours ou pas à la carte affaire, était liée à un problème de blocage au niveau du marché avec CDS le prestataire était mauvais.

O Berard : En 2012 le marché est passé de CDS à albatros, on a observé une augmentation de 107% des commandes. La doctrine d'utilisation de la carte affaires n'a pas évolué, les prix n'ont pas bougé et dans le même temps l'utilisation du marché a doublé. Les cas de fraude sont toujours remboursés aux agents au plus vite. Pour ce qui est de la qualité des prestations, on note les chiffres suivants: sur un semestre on observe 43 remontées d'alerte avec 8 remarques sur la qualité des chambres. Un signalement est fait au prestataire sur la base du cahier des charges. L'agence de voyage enquête alors auprès de l'hôtelier, si la plainte s'avère exacte, l'hôtel est dé-référencé. Sur 8 demandes, 3 hôtels ont été dé-référencés. La procédure pour les agents non satisfaits de la prestation est de faire parvenir une plainte au référent mission. Enfin le manque de disponibilité sur le portail de réservation est le reflet de l'état du parc hôtelier en France.

Il s'en est suivi un dialogue de sourd entre O. Berard et les OS, car M Berard ne veut pas reconnaître les difficultés au niveau réservation de nuitée sur le portail si le délai de réservation est trop court. Il confond validation par le chargé de voyage et réservation par l'agent...

Le SNCS lit une motion sur les remboursements missions non satisfaisant.

XI accepte de transmettre cette motion aux membres du Conseil d'Administration du CNRS.

Après le débat général les amendements sont examinés puis votés. 10 amendements de Sud et un du SNTRS. Examen de l'instruction relative au règlement des frais de déplacements temporaires en France, en outre-mer et à l'étranger à la charge du budget du CNRS

Amendements Sud recherche EPST

Amendement 1

Dans les définitions : rajouter « résidence actuelle: lieu où séjourne l'agent au moment ou débute la mission ». et dans I, A, 2, 2e alinéa, rajouter « résidence actuelle, » avant « familiale ou administrative ».

L'Administration rejette l'amendement au motif que la circulaire sur laquelle l'instruction repose ne dépend pas du CNRS, donc elle n'est pas amendable

Vote: 8 pour, 2 absentions (SNCS)

L'amendement est rejeté par l'Administration

Amendement 2

Chapitre I, section A, paragraphe 5 : remplacer l'avant dernière phrase par :

« Par dérogation, plus d'un aller-retour sera pris en charge dans le cas où l'agent est appelé à se présenter aux épreuves d'admission d'un concours »

L'Administration ne veut pas de cette reformulation qui n'ajoute rien et allouait inutilement le texte

Sud renonce à son amendement

Amendement 3

Rajouter un paragraphe 8 au chapitre I, section A

I-A-8 : « Frais d'hébergement et de repas hors missions ».

Lorsque les nécessités de service (astreintes, travail en horaires décalés, etc.) imposent à l'agent de ne pas regagner son domicile, faute par exemple de transports en commun, la situation de celui-ci n'est pas une mission au sens strict et n'ouvre pas droit aux versements d'indemnités de mission.

Toutefois, ses frais d'hébergements et de repas peuvent être pris en charge sur décision du directeur d'unité.

Dans ce cas, le remboursement est effectué dans les mêmes conditions que pour l'agent en mission.

Cette prise en charge est fondée sur la déclaration du directeur d'unité mentionnant les contraintes génératrices de la situation.

Le lieu d'hébergement de l'agent sera considéré comme sa résidence au titre de l'article L411-2 du Code de la Sécurité Sociale. »

L'Administration explique que cet amendement est hors sujet car il s'agit du contexte des sujétions et astreintes

Vote: 9 abstentions et un pour (Sud)

L'administration a rejeté cet amendement

Amendement 4

Chapitre II, introduction, rajouter (ou répartir entre chapitre II et chapitre V)

« Lorsqu'un agent est amené à se déplacer pour le compte de plusieurs entités dépensières, il fera établir un seul ordre de mission par l'une d'entre elles en communiquant le cas échéant copie des différentes convocations et autres ordres de mission. Il effectuera également une seule demande de remboursement de ses frais. »

XI souhaite un guichet unique pour les missions et est d'accord avec l'idée exposée.

Sud précise que ce n'est pas le cas pour l'instant

XI s'engage pour le CT de décembre à donner une réponse sur cette question

L'amendement est suspendu

Amendement 5

Chapitre II, introduction, Ajouter (à titre de rappel pour les unités) :

« Le temps de transport de l'agent en déplacement est comptabilisé comme temps de travail effectif. »

La loi dit temps de trajet mission=temps de trajet effectif= temps de travail

L'Administration explique qu'il ne s'agit pas d'une circulaire sur le temps de travail mais sur les missions

Vote : 4 pour (Sud, SNTRS), 6 abstentions

L'amendement est rejeté par l'Administration

Amendement 6

Chapitre II, section C, ajouter :

« Le représentant du personnel en CHSCT est présumé en mission lorsqu'il est amené à se déplacer dans le cadre de son mandat. Par dérogation, il n'est pas tenu à l'établissement préalable de l'ordre de mission. »

Sud explique qu'au niveau du CHSCT on observe une dégradation du dialogue social

XI la dégradation du dialogue social n'est pas unilatérale. Il s'agit d'un amendement sur la CHSCT

Il ne sera pas retenu par l'administration.

Sud ne maintient pas l'amendement

Amendement 7

Chapitre III, section B

Ajouter un encadré (ou intégrer à l'encadré existant, en prenant en compte le fait qu'il n'est en général pas possible de passer par le marché ...) :

« Conditions de prise en charge des cartes de réduction aux transports en commun

Les cartes de réduction payantes auxquelles les agents peuvent prétendre peuvent être prises en charge pour une part ou en totalité au profit d'un agent astreint à de fréquents déplacements. La prise en charge est possible s'il en résulte une économie par rapport à la procédure habituelle. Cette économie est appréciée par la personne habilitée à délivrer les ordres de mission ».

L'amendement sera repris par l'Administration en ajoutant la phrase « et les cartes de réduction payantes » après « les abonnements ».

Vote à l'unanimité des OS de cet amendement.

Amendement 8

Chapitre IV, section B. rajouter dans l'encadré

« Les frais de communications de l'agent pour rendre compte de sa situation ou alerter les dispositifs d'assistance sont pris en charge par l'administration. » (ou au IV,B,1,d).

Il s'agit de prendre en compte les frais de communications sachant que pour l'étranger ces frais sont forfaitaire.

Dans un premier temps XI dit être contre cet amendement car il va à l'encontre du décret qui prévoit de les intégrer dans les frais divers.

Il s'en suit un long débat entre l'administration et les OS pour l'interprétation page 14 des frais divers à l'étranger et leur inclusion ou non dans l'indemnité forfaitaire.

L'administration finit par accepter l'amendement uniquement pour les pays à risque.

Vote sur un amendement d'ajout des pays à risques dans la règle

Vote à l'unanimité des OS pour ajouter les pays à risque.

Amendement 9

Chapitre IV, section B, paragraphe 1, alinéa b, rajouter, après « Son montant est fixé par l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié, par pays » :

Soit, selon débat et l'état de la réglementation, « cette indemnité forfaitaire ne peut être diminuée »

Soit « Toute diminution de cette indemnité forfaitaire doit être acceptée de façon expresse par l'agent préalablement à la mission. L'agent peut revenir sur cet accord au retour de la mission, une fois connus les frais réellement engagés. »

L'Administration expose que la réglementation l'interdit car il s'agit de coût et les coûts ne peuvent être réduits.

SNCS: nous aurons des difficultés pour partir en mission si on ne peut plus faire des économies

Vote de l'amendement : 3 abstentions (SNCS , SNIRS) , 7 voix pour

L'amendement est rejeté par l'Administration.

Le SNTRS demande comment l'Administration compte procéder pour appliquer la formule « personne ne peut signer son propre ordre de mission » car les directeurs d'unité signent leurs ordres de mission.

XI: c'est une vraie question mais on ne sait pas y répondre.

Amendement 10

Chapitre IV, section B, paragraphe 1, alinéa c, rajouter :

« Les agents effectuant des actions de formation permanente à l'étranger (cas par exemple des écoles du CERN) seront placés en situation de mission ordinaire. »

Cet amendement est un éclaircissement sur les frais divers à l'étranger et en France.

Amendement repris par l'Administration sous la forme d'un alinéa 6 « les frais divers engagés en France »

Vote unanime des OS pour cet amendement.

Amendement du SNTRS-CGT:

page 8 III, A, 1er alinéa

ajouter à la fin de l'alinéa la phrase:

« Les frais de transport entre un lieu occasionnel de résidence de l'agent et le lieu de mission peuvent être également pris en charge notamment à l'issue d'un séjour privé. »

SNTRS: il s'agit de la prise en charge des frais de mission si le lieu de départ ou d'arrivée n'est pas le lieu de résidence administrative ou familiale.

L'Administration dit rejeté cet amendement au motif que ce cas n'est pas prévu dans la circulaire de la fonction publique.

Vote: 5 pour (SNTRS, UNSA, Sud), 5 absences (SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC).

Vote global de la circulaire:

Avis favorable: 4 voix (Sud- CFTD- SNIRS-CGC)

Abstention: 6 voix (SNTRS-SNCS-UNSA)

2. Avis sur le projet de circulaire relative à l'évolution des modalités de mobilité interne des Ingénieurs et Techniciens

L'Administration présente son projet qui a déjà été discuté et amendé en sein de la commission mobilité, de réunions DRH-OS et du pré-CT. Il s'agit de créer une nouvelle procédure de mobilité au CNRS: les fonctions susceptibles d'être pourvues (les FSEP).

L'idée de l'Administration est d'arriver à maintenir un flux de mobilité malgré la chute de NOEMI affichées et prévisibles, du fait de la règle édictée par l'administration du CNRS qui dit: 1 noemi ouverte = 1 poste sur concours externe. Comme il y aura de moins en moins de concours externe affichés dans les années qui viennent, il y aura de moins en moins de NOEMI possibles. L'Administration consciente de ce problème, propose de mettre en place une campagne FSEP par an et de maintenir les deux campagnes de NOEMI.

En quoi consistent les FSEP?

Des postes susceptibles d'être pourvus sont affichés, dans le même temps les agents peuvent se déclarer auprès des SPRH (service du personnel et des ressources humaines) de leur délégation comme désirant une mobilité (constitution d'un vivier d'agents désirant une mobilité). Les SPRH peuvent croiser ou non ces données. Les agents doivent regarder les postes FSEP affichés. Si l'agent est retenu sur un poste FSEP, il partira avec l'ETPT correspondant à son poste dans le laboratoire de départ (ce n'est pas le cas en NOEMI) par contre il peut être retenu par un laboratoire sur un poste FSEP mais ne pourra pas y aller **si l'institut d'origine du poste qu'il occupe ou/et le DU (Directeur d'unité) d'origine, ou/et la délégation s'oppose à son départ**. En conséquence, cette procédure rappelle celles des anciens AFIP (départ volontaire avec son poste) sauf que le fait de partir ou non dépend en fait de l'Administration et des instituts ou du DU d'origine mais pas de l'agent qui désire partir ni même du DU qui désire l'accueillir. Il s'agit d'une mobilité « maitrisée » par l'administration, les instituts et les DU d'unités d'origine au niveau des flux et des équilibres entre DR, instituts et laboratoires. De même, contrairement à ce qui avait cours jusqu'alors, les Délégations Régionales n'intervenaient que comme gestionnaire, mais elles n'émettaient pas d'avis. Dans cette nouvelle procédure, l'avis des Délégations Régionales sera requis par les instituts, leur faisant jouer un rôle au prétexte d'enjeux territoriaux. Cette évolution est selon nous lourde de sens tant pour la mobilité des personnels ITA mais aussi en terme de politique scientifique au travers des moyens humains affectés. Un autre élément clé est la confidentialité. Dans le cadre des NOEMI, un agent qui souhaitait faire une démarche de mobilité pouvait le faire en toute discrétion, sans en informer son unité d'origine, ni son DU. Cette question est particulièrement sensible quand la mobilité avorte, et évite des déconvenues aux agents. Dans cette nouvelle procédure, FSEP, ce ne sera plus le cas, et tout agent se déclarant candidat à une mobilité, verra son DU sollicité pour confirmer ou pas le caractère stratégique du poste que l'agent occupe. C'est là, la remise en cause de tout un principe de confidentialité.

L'Administration explique que sans ce système les délégations régionales seront bientôt dépouillées de ses agents. La Bap J en délégation est particulièrement visée par les flux délégations vers laboratoires. Ce contrôle des mobilités doit à leurs yeux permettre de maitriser cette situation. Les FSEP: c'est d'abord des postes hors fonctions supports dans les laboratoires. Ils parlent de garder le flux mais évite une hémorragie. Avec les FSEP: c'est l'agent qui rompt la confidentialité en s'inscrivant dans le vivier. S'il y a plusieurs candidats retenus pour un FSEP ils sont classés. le SRH ne dit pas à l'institut « j'ai quelqu'un pour vous à partir du vivier » mais il va vers l'agent pour dire « il y a un poste FSEP qui peut vous intéresser ». Cela permet de préserver l'agent... Les restructurations de laboratoire se font hors NOEMI. Pour les situations d'urgence on prend un ETPT sur la réserve (-1 sur la réserve +1 dans l'institut d'accueil) statistiquement ça se compense au cours du temps.

Les débats entre les OS et l'Administration portent notamment sur l'anonymat, les traitements différents entre agents, le manque de mobilité possible, la mobilité choisie par l'agent reste à la discrétion de l'administration...

Quelques échanges significatifs:

Pour le SNTRS cette procédure est mise en œuvre uniquement pour des raisons de gestion de l'austérité. Nous n'acceptons pas la discrimination qui est faite dans la procédure entre les agents suivant le type de leur fonction et le lieu d'affectation, cela n'est pas possible. Derrière ce profile une gestion des postes en fonction de la politique de site, d'ailleurs c'est écrit tel quel dans la circulaire. Le texte a évolué par rapport aux premières versions. Mais il subsiste un problème du rôle des délégations. La mobilité se trouve asservie à un avis des délégations et du directeur d'unité de départ. La mobilité devrait être avant tout une liberté de l'agent et devant respecter toute discrétion.

CFDT: on se respecte pas l'anonymat de la mobilité, c'est un problème important, certains agents n'osent pas dire à leur direction qu'il désire une mobilité.

SNTRS: Les agents sont sous pression, dans un système idéal les agents devraient pouvoir dire qu'ils désirent une mobilité, la mobilité devrait être gratifiante dans la carrière d'un agent, hors ce n'est pas le cas. Avec les FSEP, si la mobilité ne se concrétise pas, les relations risquent en effet de devenir très tendues entre l'agent et sa hiérarchie.

Amendements du SNTRS-CGT « Circulaire relative à l'évolution des modalités de mobilité interne des I et T »

Amendement 1

page 2 Chapitre I, à la fin du deuxième alinéa

« Par nature, les FSEP ne peuvent être pourvues que par des agents du CNRS rémunérés par lui » ajouter « (titulaires et CDI). »

L'amendement est repris par l'Administration en remplaçant le mot titulaires par fonctionnaires (plus large)

L'amendement est voté à l'unanimité des OS

Amendement 2

Chapitre II, deuxième alinéa, avant la dernière phrase après « l'ensemble des délégations régionales ».

Ajout de: « Les motivations des agents étant exprimées, en particulier familiales. »

L'amendement est repris par l'administration en remplaçant « en particulier familiales » par « et leur motivations éventuelles ».

L'amendement est voté à l'unanimité des OS

Amendement 3

Chapitre II, Suppression du 5e alinéa: « Dans ce cadre... , soit de FSEP selon le volant arbitré. »

Cet amendement est déterminant pour le SNTRS-CGT car il n'est pas admissible en l'état. En effet il traite de manière différenciée les agents suivant les BAP, les fonctions de type support ou soutient et leur rattachement en délégation ou laboratoire. Ceci n'est pas admissible d'où la demande de retrait de ce paragraphe.

L'administration s'y oppose formellement

Vote: 9 voix pour, une abstention (SNIRS)

L'amendement est rejeté par l'Administration

Amendement 4

Chapitre II, 6e alinéa : supprimer à la fin de la dernière phrase « en cohérence avec la politique de site »

L'Administration a demandé que cet amendement soit discuté à la fin.

Amendement 5

page 3 , Chapitre III, à la fin du deuxième alinéa

«ils sont alors classés par ordre de préférence par le directeur de structure» ajouter: « En cas de besoin un programme de formation sera élaboré par le SRH. »

L'amendement est repris par l'Administration

L'amendement est voté à l'unanimité des OS

Amendement 6

Chapitre IV, Deuxième alinéa:

Remplacer « en général le 1er juin de l'année» par «en général entre le 1er Juin et le 1er Septembre »

L'amendement est repris par l'Administration avec une autre formulation sur le fond quasiment équivalente.

L'amendement est voté à l'unanimité des OS

On reparle de l'amendement 5

En fait, XI met cet amendement en balance avec le vote sur la circulaire globale, considérant que soient les OS votent pour la circulaire et il retient l'amendement sinon il considère n'avoir aucun effort à faire. Il se justifie en disant qu'il n'est pas prêt à accepter tous les amendements du SNTRS (sauf un !) et ensuite essayer un vote négatif sur l'ensemble du texte...

Les OS prennent la parole pour expliquer leur vote final du texte.

La CFDT: votera pour malgré le problème de la confidentialité des candidatures des agents sur les FSEP.

Le SNIRS: trouve que ce texte est une avancée et votera pour.

Le SNCS et l'UNSA s'abstiendront

Le SNTRS votera contre: certes le texte a évolué depuis sa version initiale (notamment la prise en compte du vivier, des besoins en formations..) mais il reste des points durs avec en particulier les traitements différents des agents suivant leur fonction et la localisation du poste.

Sud votera contre

XI revient à l'amendement 5 qui demande l'enlever la référence à la politique de site

L'Administration accepte l'amendement

Les OS votent pour à l'unanimité.

Le vote global sur la circulaire est donc:

vote: pour 3 voix (CFDT, SNIRS), absentions 2 voix (SNCS) , contre 5 voix (SNTRS-CGT, Sud , UNSA)

Le CT est majoritairement opposé à cette circulaire

C. Information :

1. Présentation de la plateforme réseaux de la Mission pour l'interdisciplinarité.

Charte de la plateforme.

Cette présentation est faite par Vanessa Tocut de la mission interdisciplinaire.

Elle expose un bref historique indiquant que la mission pour l'interdisciplinarité avait repris les réseaux de métier avec la fin de la MRCT. La mission pour l'interdisciplinarité agit du haut vers le bas

Vanessa Tocut répond aux questions :

Pourquoi il y a eu fermeture de la MRCT? Elle ne peut répondre considérant que ce n'est pas de sa compétence.

Pourquoi une la charte? C'est une décision de la DAJ,« la mission pour l'interdisciplinarité » est déjà sous forme de charte. L'UPS est absorbée par l'interdisciplinarité.

Charte de mise en place avec les réseaux:

Elle s'appuie sur un resserrement des comités de pilotage. Les comités de pilotage comprennent actuellement 215 membres. Des documents d'évaluation sont mis en place qui permette une analyse de l'action du réseau des prospectives et grandes directions à avoir. Cette évaluation aura lieu une fois tous les 4 ans, elle correspond à un moment de pause pour le comité de pilotage. Cela demande beaucoup de travail au moment où l'évaluation a lieu.

SNTRS: Les réseaux de métier se sont battis sur la volonté des agents de réunir et partager leur compétence métier au sein d'un même champ professionnel. Si l'évaluation d'un réseau monte des défaillances dans l'animation du réseau, ce n'est pas qu'il faut supprimer le réseau mais peut-être le modifier ou se poser des questions sur le comité de pilotage du réseau plutôt que sur l'existence du réseau lui-même. Le seul cas de fin d'un réseau devrait correspondre à l'instinct du dit réseau liée à la disparition du métier et non pour cause de mauvaise évaluation.

Vanessa Tocut: Les réseaux peuvent exister en dehors de la MI. La MI n'a pas vocation à déclarer la fin d'un réseau. Plutôt qu'une fermeture d'un réseau il faut parler d'une refonte du réseau et une évolution de celui-ci.

Les réseaux qui sont évalués cette année sont:

- 4 réseaux liés à la microscopie. pourquoi 4 réseaux: comité d'évaluation élargie, évaluation au niveau des territoires de ces réseaux
- qualité en recherche: la MI veut traiter des réseaux de métier et pas des réseaux fonctionnels. pas déploiement de politique qualité.
- les archéomètres: Ce sont des professionnels de l'archéométrie qui se structure entre eux, la MI a pas vocation à gérer des GDS.

SNTRS-CGT: ce que vous décrivez correspond bien à nos craintes déjà exprimées depuis plus de 6 mois, sur la charte des réseaux. Il y avait des réseaux de métier dans la MRCT, vous les reprenez au niveau de la MI, vous édictez des règles pour labelliser les réseaux, et vous décidez ensuite qui rentre dans les règles que vous avez

établi ou non. Ce qui vous permet d'éliminer des réseaux qui avant étaient gérés par la MRCT!
Les choix des premières évaluations ne sont pas anodines... il s'agit de réseaux susceptibles d'être évincés selon vos critères. Certes les réseaux ne seront pas fermés, ils ne seront plus financés ce qui revient au même.

V. Tocut: on en est aux avis pour l'instant, le comité de pilotage prendra la décision de garder ou non les réseaux.

D. Questions diverses.

Sujétions et astreintes

M Coudroy dit vouloir faire un état des lieux, il a besoin d'un peu de temps pour étudier cette question qui lui apparaît très intéressante. Il a lu le document envoyé aux agents du CNRS par le SNTRS-CGT et trouve les informations qui sont données très intéressantes. Il reviendra vers nous vers mi-octobre. Il acte que l'administration répond favorablement à notre demande d'ouverture d'un dossier en vue de la refonte de la circulaire sur les sujétions et astreintes.

Fin du CT vers 19h15